



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 063-256300187-20260313-2026_03_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
13/03/2026

Délibération
n° 2026-03-21

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 09 mars 2026, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 13 mars 2026 à 09h30, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **BUDGET ANNEXE SPANC – Adoption du budget primitif 2026**

.....
LE COMITE SYNDICAL,

Date de convocation :
09/03/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Nombre de membres
en exercice : 90

Vu la délibération n° 2026-02-01 du 23 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026,

Nombre de membres
présents : 13

Vu la délibération n° 2026-03-12 du 09 mars 2026 relative à l'affectation du résultat 2025,

Nombre de suffrages
exprimés : 13

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2026,

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 abstention.

Secrétaire de
séance :
Alain BOUCHERAS

Article 1 - VOTE le budget primitif 2026 en équilibre pour le Syndicat, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément au tableau ci-dessous :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	142 800,21 49 593,01
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 93 207,20
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	142 800,21 142 800,21
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	15 199,74 15 199,74
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0,00 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 199,74 15 199,74
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	157 999,95 157 999,95

Article 2 - PRECISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

